

**N° OJ : 33****Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024****Objet : Sports.- Asbl "La Chapelle des Minimes".- Subside spécifique : 2.000,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl La Chapelle des Minimes;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour l'organisation de concerts cantates de JS Bach pour un montant de 2.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 à l'attention de l'asbl La Chapelle des Minimes.

Annexes :